

## Réouverture du marché américain aux pommes et poires françaises

Plus de dix ans après la suspension des importations de pommes et de poires françaises par les États-Unis, les négociations bilatérales engagées par la France ont porté leurs « fruits », a annoncé le ministère de l'Agriculture français. Cela présage-t-il de nouveaux débouchés aux États-Unis pour les producteurs français de pommes et de poires ?

« Un premier lot de pommes vient d'être exporté vers les États-Unis. Plusieurs expéditions de pommes et de poires doivent suivre. Cet embargo avait été mis en place par les États-Unis à la suite de la détection sur les fruits d'un organisme nuisible, la mineuse cerclée, qui affecte les feuilles des arbres et est réglementé aux États-Unis », explique le communiqué.

À l'été 2013, le ministère de l'Agriculture avait engagé des négociations bilatérales avec les autorités américaines. Il a mis en place des mesures spécifiques pour sécuriser au niveau sanitaire l'exportation de pommes et de poires comme par exemple l'inspection des cultures avant la récolte, le contrôle des fruits avant l'exportation, le traitement par le froid des fruits pendant le transport.

Ces dispositions ainsi que l'audit favorable des Services de la protection des végétaux et de la quarantaine américains ont conduit à la signature d'un protocole bilatéral pendant l'été 2014 permettant de réouvrir le marché américain.

source : <http://www.lafranceagricole.fr/04/02/2015>